

DUAL II MAGNUM

Version 2.0 Date de révision: 07/26/2023 Numéro de la FDS: S22054250 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : DUAL II MAGNUM
Code de conception : A9558C

Produit Numéro d'enregistrement : 25729
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.
Adresse : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)
Fac-similé : 1-519-823-0504

Adresse de courrier électronique :
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-327-8633 (FAST MED)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1A

Cancérogénicité : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

DUAL II MAGNUM

Version 2.0 Date de révision: 07/26/2023 Numéro de la FDS: S22054250 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
S-metolachlor	S-metolachlor	87392-12-9	82.4324
benoxacor	benoxacor	98730-04-2	$\geq 1 - < 5$ *
solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 1 - < 5$ *
amines, tallow alkyl, ethoxylated	amines, tallow alkyl, ethoxylated	61791-26-2	$\geq 1 - < 5$ *
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-sulfo-w-(nonylphenoxy)-	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-sulfo-w-(nonylphenoxy)-	9081-17-8	$\geq 1 - < 5$ *
naphthalene	naphthalene	91-20-3	$\geq 0.1 - < 1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir la personne au chaud et au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas de contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement à l'eau abondante. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Avis aux médecins	: Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter de façon symptomatique. Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Moyen d'extinction - pour les petits incendies Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Moyen d'extinction - pour les grands incendies Mousse résistant à l'alcool ou Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Autres informations	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sûres : Pas de conditions spéciales d'entreposage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
S-metolachlor	87392-12-9	TWA	5 mg/m ³	Syngenta
benoxacor	98730-04-2	TWA	1 mg/m ³	Syngenta
solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	100 mg/m ³	Fournisseur
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm 52 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL

DUAL II MAGNUM

Version 2.0 Date de révision: 07/26/2023 Numéro de la FDS: S22054250 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses du matériau, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Portez au besoin :
Vêtements étanches

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels.
Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel.
Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

Aspect	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	7.2 Concentration: 1 %w/v
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	200 °C Méthode: Vase clos Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,102 - 1,122 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible

DUAL II MAGNUM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
2.0	07/26/2023	S22054250	

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucun raisonnablement prévisible.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter : Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Produits incompatibles : Inconnu.
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,675 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.06 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,020 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Composants:**S-metolachlor:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,672 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.91 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

benoxacor:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,010 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.473 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-sulfo-w-(nonylphenoxy)-:

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Composants:

S-metolachlor:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

benoxacor:

Espèce : Lapin

DUAL II MAGNUM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
2.0	07/26/2023	S22054250	

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-sulfo-w-(nonylphenoxy)-:

Résultat : Corrosif après 3 minutes ou moins d'exposition

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Composants:**S-metolachlor:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

benoxacor:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-sulfo-w-(nonylphenoxy)-:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Espèce : Cobaye
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1A.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Composants:**S-metolachlor:**

Espèce : Cobaye
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

benoxacor:

Espèce : Cobaye
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

DUAL II MAGNUM

Version 2.0 Date de révision: 07/26/2023 Numéro de la FDS: S22054250 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Mutagénéicité de la cellule germinale**Composants:****S-metolachlor:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

benoxacor:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****S-metolachlor:**

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

benoxacor:

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Toxicité pour la reproduction**Composants:****S-metolachlor:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

benoxacor:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction

STOT - exposition répétée**Composants:****S-metolachlor:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

benoxacor:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

Toxicité par aspiration

Composants:

solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
0.004 mg/l
Point final: **Taux de croissance**
Durée d'exposition: **72 h**
Remarques: **Selon les données provenant de matières similaires**

Composants:

S-metolachlor:

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.23 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Americamysis): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.077 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| | | NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
0.016 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h |
| | | CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.023 mg/l |

DUAL II MAGNUM

Version 2.0 Date de révision: 07/26/2023 Numéro de la FDS: S22054250 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

- Durée d'exposition: 14 d
- NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0076 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.03 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Americamysis): 0.13 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
- benoxacor:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 13.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.31 mg/l
Durée d'exposition: 32 d
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.016 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.354 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

amines, tallow alkyl, ethoxylated:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (algues): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	:	NOEC (algues): 0.05 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-sulfo-w-(nonylphenoxy)-:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

naphthalene:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

S-metolachlor:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: 53 - 147 d
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

benoxacor:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

S-metolachlor:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.05 (25 °C)

benoxacor:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.6 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

S-metolachlor:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 12 - 46 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

benoxacor:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0.9 - 5.3 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Autres effets néfastes

Composants:

benoxacor:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.
- Emballages contaminés : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
Vider les restes du contenu.
Récipients à rincer 3 fois.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

nation ou recyclage.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales

UNRTDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (S-METOLACHLOR, BENOXACOR)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Remarques	: Ce produit peut faire l'objet d'exemptions lorsqu'il est conditionné dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 l ou moins pour les liquides, ou ayant un poids net de 5 kg ou moins pour les solides.

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3082
Nom d'expédition	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (S-METOLACHLOR, BENOXACOR)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Dangereux pour l'environnement	: oui
Remarques	: Ce produit peut faire l'objet d'exemptions lorsqu'il est conditionné dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 l ou moins pour les liquides, ou ayant un poids net de 5 kg ou moins pour les solides.

Code IMDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (S-METOLACHLOR, BENOXACOR)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui
Remarques	: Ce produit peut faire l'objet d'exemptions lorsqu'il est conditionné dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 l ou moins pour les liquides, ou ayant un poids net de 5 kg ou moins pour les solides.

DUAL II MAGNUM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
2.0	07/26/2023	S22054250	

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (S-METOLACHLOR, BENOXACOR)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(S-METOLACHLOR, BENOXACOR)
Remarques	:	1.45.1 Classe 9 exemption de la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger, si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Attention

Irritant pour les yeux

Sensibilisant cutané potentiel

NPRI Composants	:	solvent naphtha (petroleum), heavy arom. naphthalene nonylphenol ethoxylate propoxylate 1,2,4-trimethyl-benzene toluene
------------------------	---	---

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. S-metolachlor
-----	---	---

benoxacor

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujéti à une déclaration de nouvelle activité importante.

DUAL II MAGNUM

Version 2.0	Date de révision: 07/26/2023	Numéro de la FDS: S22054250	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	--------------------------------	---

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Syngenta	: Syngenta Limites d'exposition professionnelle
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
Syngenta / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

DUAL II MAGNUM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
2.0	07/26/2023	S22054250	

Date de révision : 07/26/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F